



**Service des automobiles
et de la navigation**

Direction

Av. du Grey 110
1014 Lausanne

**AUX COMMUNES VAUDOISES
AUX AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE
AUX PROFESSIONNELS DE LA BRANCHE
AUTOMOBILE
AUX MONITRICES ET MONITEURS**

Réf. : «DTE/SAN/PCY/ARS/spt»

Lausanne, le 2 octobre 2018

Connexion au registre cantonal des personnes - RCPers

Chères et chers partenaires,

Après plusieurs années d'intenses travaux, je suis en mesure de vous annoncer que l'harmonisation de notre base de données clients avec celle du registre cantonal des personnes (RCPers) a eu lieu ce début octobre avec succès.

A compter de ce jour, ces deux bases de données communiquent de manière à garantir la concordance des informations liées aux noms, prénoms, origines et adresses avec le plus haut degré de fiabilité. Le RCPers constitue désormais la seule et unique source de données sur laquelle l'application métier du SAN (Viacar) validera les siennes.

En conséquence, nous souhaitons par cette communication vous sensibiliser aux changements suivants qui pourraient nécessiter l'adaptation de vos pratiques :

Pour les communes

- Les clients adressant leurs premières demandes de permis d'élèves conducteurs ne seront plus obligés d'obtenir le timbre du contrôle des habitants pour les valider. Grâce aux données disponibles dans le RCPers, le SAN sera désormais également habilité à procéder à l'authentification de ces nouveaux clients pour autant qu'ils se présentent à ses guichets en personne avec des dossiers complets. Les clients gardent néanmoins le choix de se diriger vers le SAN ou auprès des communes.

Pour les compagnies d'assurance et les professionnels de la branche automobile

- Les clients sans domicile en Suisse et donc sans données au RCPers devront désormais produire leurs adresses à l'étranger, lesquelles seront introduites au niveau de l'adresse principale. Les lieux de stationnement des véhicules, qui doivent correspondre à la réalité des endroits où ils sont stationnés en Suisse, devront également être indiqués. Ces deux informations seront ensuite reportées sur le permis de circulation aux emplacements prévus.
- Les adresses de correspondance, hormis quelques rares exceptions, ne seront plus acceptées. Toutes celles qui existent aujourd'hui seront progressivement supprimées pour que seules les adresses principales subsistent.

En marge de ces changements effectifs sans délai, mon service sera amené à traiter un certain nombre de listes dont les comparaisons de données entre le RCPers et Viacar n'ont pas trouvé suffisamment de points de concordance pour être liées automatiquement. Il faudra donc encore un temps d'adaptation pour être en mesure d'atteindre le niveau de qualité que nous souhaitons garantir à nos clients et partenaires.

Vous l'aurez néanmoins compris, il s'agit là d'une étape importante vers l'uniformisation des bases de données de l'Etat de Vaud et de ses services. Ceci dans le but de simplifier les démarches administratives tout en préparant les futures échéances en matière de cyberadministration notamment.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à ces informations et tout en restant à votre entière disposition en cas de question, je vous adresse, chères et chers partenaires, mes meilleures salutations.



Pascal Chatagny
Chef de service

Copie :

- Union des Communes Vaudoises
- Association vaudoise des contrôles des habitants et bureaux des étrangers
- Secrétariats généraux départementaux